
Conseil Général de Valbirse

Procès-verbal du 20 septembre 2021

Présidence	:	Flotron Pascal
Membres	:	Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Bruegger Marceau, Charpié Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Furer Josian, Gugel Murielle, Jolicorps Alexandre, Lauper Ursula, Mercerat Jean-Paul, Noirjean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Franco
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1er Vice-Président	:	Morand Steve
2ème Vice-Président	:	Weibel Denis
Scrutateurs	:	Germiquet Fabien, Mathez Bastian
Excusés	:	Affolter Vincent, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Villos Margaux, Lenweiter Thierry
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

Bureau du Conseil général

Flotron Pascal, Président; Morand Steve, 1er Vice-président; Weibel Denis, 2ème Vice-président; Germiquet Fabien et Mathez Bastian, scrutateurs.

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Braun Monnerat Joëlle, Vice-maire; Graber Nadine, Raetzo Pierre-Michel, Rothenbühler André, Mohni Ismaël et Blaesi Stève, conseillers communaux.

Administration communale

Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint; Lenweiter Thierry, Secrétaire communal, est excusé.

M. Pascal Flotron, Président, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et les membres du public.

Le Président mentionne que la grande fresque accrochée sera commentée par M. Marc Utermann, président de la Commission scolaire, plus tard dans la soirée.

Concernant le Covid, le Président demande de respecter le plan de protection envoyé par mail et affiché ce soir. Pour cette séance, le port du masque sera obligatoire, sauf pour les intervenants lorsqu'ils s'expriment.

Le Président rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre au secrétaire adjoint, directement ce soir ou par courriel d'ici à demain soir, pour leur retranscription dans le procès-verbal.

Le Président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Le Président constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du mercredi 8 septembre 2021 et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. Le Président la déclare ouverte.

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Le Président indique que le Bureau du Conseil général n'a reçu aucune lettre ou requête qui devrait être portée à la connaissance du plénum.

Le Président indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. A ce stade, il a reçu deux questions orales. Il demande s'il y a encore des dépositions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt le registre des dépositions.

Le Président rappelle que les votes doivent se faire de manière distincte en levant la carte jaune. Ce soir, les scrutateurs seront MM. Bastian Mathez et Fabien Germiquet.

Le Président informe que le Bureau s'est penché le 29 juin sur la modification du Règlement du Conseil général lors d'une séance dédiée à cet objet. Le Bureau a pris connaissance du préavis informel de l'OACOT. Il a formellement décidé de quelques modifications, principalement concernant les votations en préconisant d'utiliser partout la même terminologie. Quelques autres petites modifications d'ordre rédactionnel ou de style ont également été proposées. Ces modifications ont été envoyées à l'OACOT pour examen préalable, nous attendons cet avis. Ensuite la procédure sera lancée auprès du Conseil général pour une proposition de modification.

Le Président dit avoir reçu des excuses de Mmes Margaux Villos et Patricia Salerno ainsi que de MM. Vincent Affolter et Daniel Salzmann, tous absents ce soir. Le Président procède à l'appel oral. Il constate la présence de 26 membres du Conseil général. Le quorum est atteint. La majorité est à 14 voix.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 21 juin 2021
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et ouvrages annexes
5. Réponse à la motion 2021/02 « Ecoles »
6. Réponse à la motion 2021/03 « Gens du voyage à Valbirse »
7. Information du Conseil communal sur les scénarios visant la réalisation d'une Place du village
8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
9. Rapport de la Commission scolaire
10. Informations du Conseil communal
11. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
12. Questions orales

Le Président souligne que le point 7 consistera en une information; il n'y aura pas de décision, mais une discussion pourra avoir lieu. Le Président demande s'il y a des demandes de modification de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas. Le Président passe au vote.

DECISION: L'ordre du jour tel que proposé est accepté à une majorité évidente.

2. Adopter le procès-verbal du 21 juin 2021

01.0351 Procès-verbaux

M. Pascal Flotron, Président, demande s'il y a des demandes de modification ou des remarques à apporter au procès-verbal du 21 juin 2021. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote.

DECISION: Le procès-verbal du 21 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, demande s'il y a des déclarations de la part de porte-paroles de groupes. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

4. Approuver le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et ouvrages annexes

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Ismaël Mohni.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, rappelle que le but du Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et ouvrages annexes est de pouvoir mieux gérer les travaux durant l'année et surtout en fin d'année suite aux dégâts du gel. Concernant les compétences de décisions, cela ne change pas par rapport aux autres fonds.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mohni et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: Le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et ouvrages annexes est accepté par 26 voix.

5. Réponse à la motion 2021/02 "Ecoles"

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Pierre-Michel Raetzo.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, rappelle que le Conseil général a refusé le 21 juin 2021 un crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Malleray et la rénovation des collèges existants à Malleray et Bévillard. Dans la foulée, une motion interpartis munie de 26 signatures a été déposée avec ces demandes:

- a) reprise immédiate du projet, avec pour objectif de présenter un projet révisé au vote au Conseil général avant fin 2021 (au plus tard 31 mars 2022)
- b) reconstitution d'un groupe de travail restreint, capable de reprendre le leadership sur le projet et d'agir rapidement et de manière pragmatique et non bureaucratique
- c) limitation du budget total du projet à un plafond de CHF 13'000'000.00
- d) préservation de la variante 6.

Pierre-Michel Raetzo indique que le Conseil communal a déjà remis l'ouvrage sur le métier. Il a constitué un groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois le 11 août 2021. Le groupe s'est scindé en plusieurs sous-groupes. Concrètement, une équipe s'est attachée à redimensionner le projet de M. Sandro Monti. En même temps, une autre équipe planche sur une version modulaire du bâtiment. En ce qui concerne la rénovation des bâtiments scolaires existants, une équipe planche sur le redimensionnement du projet initial, ceci en incluant une mise aux normes et une adaptation aux besoins pédagogiques connus.

Le groupe de travail a aussi abordé le principe du concours d'architecture, ceci sur des expériences vécues dans d'autres communes. Il en ressort que le concept a donné satisfaction; le prix d'un tel concours a été évalué de CHF 200'000.00 à CHF 280'000.00. Par contre, la procédure prend un temps relativement important et n'est malheureusement pas compatible avec la situation qui est la nôtre. L'ensemble du travail doit se terminer au plus tard à la fin de l'année 2021 pour que nous puissions vous présenter un projet au mois de mars 2022 au plus tard.

Le Conseil communal invite donc le Conseil général à accepter la motion.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Raetzo et ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: La motion est acceptée par 24 voix.

6. Réponse à la motion 2021/03 "Gens du voyage à Valbirse"

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, confirme que le Conseil communal propose de transformer la motion en postulat étant donné qu'il n'est pas possible d'avoir une base légale communale interdisant la présence des gens du voyage. Il relève que la nouvelle Loi sur la police du canton de Berne contenait une mesure qui prévoyait la possibilité pour la police de renvoyer après 24h les personnes qui campent sans autorisation sur le terrain d'un particulier ou d'une collectivité, et leur en interdire l'accès. A la suite d'un recours déposé au Tribunal fédéral, cet article a été abrogé. La motion ne peut donc pas être acceptée en l'état. Cela ne veut pas dire que le Conseil communal ne va rien faire. Pour tous les terrains appartenant à la commune, le Conseil communal ne donnera pas l'autorisation de séjour et entreprendra les démarches administratives afin de faire évacuer les véhicules stationnés. Si les gens du voyage s'installent sur un terrain privé et que le propriétaire les accepte, alors la commune se chargera d'établir une convention avec le propriétaire et les gens du voyage afin d'en garder le plus possible le contrôle.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer et ouvre la discussion. Il rappelle que selon notre règlement, le motionnaire doit dire s'il accepte oui ou non cette transformation.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, indique qu'il refuse la transformation en postulat. La motion est donc maintenue.

M. Pascal Flotron, Président, ouvre la discussion.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, indique que le Groupe PBD-UDC et sympathisants a étudié les outils et mesures qui existent lorsque les gens du voyage arrivent sur le territoire communal. Il relève que les droits que possèdent les gens de passage sont nombreux. Avec toutes les obligations qu'ont les communes, le Groupe PBD-UDC est certain qu'en cas de nouvelles arrivées les autorités devront à nouveau entamer le même bras de fer qu'en juin dernier. L'ensemble des autorités - Préfecture, canton, Confédération - se renverront à nouveau la balle et les responsabilités. A défaut de bases légales et de règlement communal clairs, la police ne pourra pas intervenir. Pour ce, le Groupe PBD-UDC est d'avis que la commune doit légiférer afin d'être en mesure de réagir le jour même et que les forces de l'ordre puissent également intervenir et évacuer ces personnes si nécessaire. Pour le Groupe PBD-UDC, il est urgent d'agir. Valbirse peut, en acceptant cette motion, se distinguer et montrer la voie aux autres communes du Jura bernois qui subissent régulièrement ce problème, en proposant une base légale communale claire. Le Groupe PBD-UDC remercie le Conseil communal pour la révision du Règlement de police qui date de 1984. Il maintient donc son intervention sous forme de motion contraignante afin de réglementer et d'éviter que de telles situations, tensions et bras de fer inutiles ressurgissent à l'avenir.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, dit comprendre la volonté de vouloir une fois pour toute disposer d'une base légale pour empêcher la venue des gens du voyage. Il dit avoir été au front et regrette que l'on ne puisse pas les empêcher plus facilement de s'installer. Il informe avoir participé avec les maires de Tavannes, Reconvilier et Tramelan à une rencontre sur le sujet avec différents intervenants régionaux de la police cantonale. La police doit renvoyer ces gens une fois qu'il y a une décision administrative, mais le problème c'est qu'elle ne sait jamais où les renvoyer. Le Maire ne voit pas comment une commune pourrait se doter d'une base légale alors qu'une disposition de la Loi cantonale sur la police a été retirée suite à une décision du Tribunal fédéral. Le Maire rappelle que si des gens du voyage s'installent sur du terrain communal, la commune ne donnera plus d'autorisation. Il ajoute que les gens du voyage ont essayé de revenir quelques semaines après leur départ mais qu'il a fermement tenu tête. Ils ne sont finalement pas revenus. Si la motion vient à être acceptée, le Conseil communal aura un problème juridique. Mais il assure que le Conseil communal prend le problème très au sérieux. Pendant les quatre semaines de présence à Valbirse des gens du voyage, le Maire s'est rendu sur place quasi tous les jours.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, demande une interruption de séance.

M. Pascal Flotron, Président, accorde une interruption de séance de cinq minutes.

Interruption de cinq minutes.

M. Pascal Flotron, Président, reprend le cours de la séance et demande si la parole est requise.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, relève que le maintien de la motion n'a pas pour but d'embêter le Conseil communal. Il estime qu'il faut donner une impulsion au niveau du Jura bernois, même si juridiquement il ne sera pas possible d'empêcher les gens du voyage d'être présents sur un terrain communal car ils feront le forcing avant les négociations. Il estime qu'il faut profiter de la révision du Règlement communal de police pour pouvoir donner des outils au Conseil communal. Le but est que cela soit plus facile pour la commune et éviter que le Maire doive effectuer le travail de la police.

M. José Diaz, PS et sympathisants, indique que les avis sont partagés dans son groupe. Il relève qu'une acceptation de la motion engendrerait des coûts (pour les aspects juridiques) et du travail à la commune alors qu'il y a déjà plusieurs projets importants en cours.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, relève qu'il existe une base légale du code pénal, la violation du domicile; si des gens s'installent sur votre domicile alors que vous n'avez pas donné l'autorisation vous pouvez déposer plainte et, à ce moment, cela permet aux autorités d'intervenir et d'expulser ces personnes. Cela se fait trop peu car les privés ne veulent généralement pas d'ennuis. Mais si une commune dépose plainte, dans un délai relativement court la police pourra procéder à l'expulsion sur la base d'une décision d'un juge. Mais il faut être ferme au niveau de la plainte.

M. Pascal Flotron, Président, demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote sur la motion.

DECISION: La motion est refusée par 13 voix contre 10.

7. Information du Conseil communal sur les scénarios visant la réalisation d'une Place du village

04.0204 Aménagement local

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. André Rothenbühler.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, souligne que le Conseil communal est tout à fait favorable à l'aménagement de places du village, mais que le choix d'endroits est restreint. Sur les trois endroits possibles, la commune n'est propriétaire que de la moitié de la place de la gare. Donc on ne peut pas directement proposer un endroit et former un groupe de travail, il faut d'abord négocier. Concernant la place de la gare, l'autre moitié appartient aux CFF. Dans le cadre du réaménagement de la gare, les CFF ont déjà indiqué dit qu'ils étaient prêts à partager le terrain avec la commune pour réaliser quelque chose ensemble. Donc la commune va les recontacter, certainement en octobre.

Concernant la place en face de la Coop, elle appartient à Espace Real Estate. La commune a déjà fait une offre, mais insuffisante selon Espace Real Estate. Elle va aussi reprendre contact avec eux. Mais il pourrait y avoir une combinaison entre cette place et celle vers la gare.

En ce qui concerne Espace Birse, les lieux doivent faire l'objet de quatre plans de quartiers; un a déjà été validé et les constructions sont réalisées, reste les trois autres plans de quartiers. Les deux qui sont au sud de la Birse représentent plus de 7'500 m² et probablement qu'il n'y aura pas de constructions avant 10 à 15 ans; donc là il y aurait la possibilité d'utiliser toute cette partie provisoirement comme c'est le cas pour le jardin communautaire. La commune peut également envisager des discussions avec le propriétaire pour concevoir ensemble, dans les 3 futurs plans de quartier à soumettre pour approbation, l'aménagement d'un espace public/privé définitif et unique pour répondre à la fois aux obligations du propriétaire et à une partie des souhaits exprimés dans le projet Place du village.

Le Conseil communal propose de se focaliser sur ces trois endroits et après avoir négocié avec les propriétaires de former un groupe de travail pour imaginer des aménagements pour bien vivre à Valbirse.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Rothenbühler et ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Il clôt ce point.

8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au président de la Commission de gestion et de surveillance, M. Franco Villoz.

M. Franco Villoz, président de la Commission de gestion et de surveillance, donne une brève information de la Commission de gestion. Un audit est actuellement en cours au sujet du Service social Centre Orval. Des auditions ont déjà eu lieu et la synthèse, avec les conclusions et recommandations de la CGS, sera probablement présentée au Conseil général d'ici à la fin de l'année voire tout début 2022.

En outre, la CGS a décidé de suivre un chantier de la commune depuis la décision interne de le réaliser jusqu'à la remise finale des travaux, ceci pour autant bien évidemment que ledit chantier soit décidé et voté par l'autorité communale compétente.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Villoz. Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt ce point.

9. Rapport de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au président de la Commission scolaire, M. Marc Utermann.

M. Marc Utermann, président de la Commission scolaire, rappelle que lors du CG du mois de juin de cette année, il avait parlé de la fresque que les élèves allaient réaliser lors du rallye organisé pendant la semaine hors cadre. Cette belle réalisation est exposée ici ce soir. Il s'agit d'une toile de 3m sur 9m, en trois parties, et il est prévu que chacune des trois parties soit conservée dans nos trois bâtiments scolaires et mises bout à bout à certaines occasions pour qu'on puisse voir la fresque de manière complète. Cette fresque représente notamment la Birse qui coule dans les trois villages, et chacune des 18 classes de l'école s'est occupée à peindre une couleur. M. Utermann indique que cette fresque sera aussi exposée lors de la fête du sport le 25 septembre prochain et qu'il y aura un concours. Il remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette réalisation et les personnes qui ont travaillé aujourd'hui pour l'installer dans cette salle.

M. Utermann signale que le nouveau site internet de l'école primaire peut être consulté sous l'adresse www.epvalbirse.ch ou alors via un lien qui se trouve sur le site internet communal.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Utermann et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt ce point.

10. Informations du Conseil communal

01.0465 Echéancier, affaire en suspens

M. Pascal Flotron, Président, ouvre le point consacré aux informations du Conseil communal. Il donne tour à tour la parole aux conseillers communaux.

Mme Nadine Graber, conseillère communale, donne une information au sujet des travaux à l'administration communale. Elle informe que la première séance de chantier a eu lieu le mardi 7 septembre. Les travaux de démontage de la cuisine de l'ancienne banque Raiffeisen ainsi que ceux des radiateurs sont faits, tout comme l'aménagement de l'électricité et l'accessibilité à un point d'eau pour les travaux. Les travaux de désamiantage ont commencé. Il est prévu de couper la dalle le 18 octobre pour créer l'accès du futur escalier. Les locataires de l'immeuble ont été informés. Ces travaux se dérouleront en trois phases afin que le personnel puisse continuer de travailler. Il y aura donc deux transferts dans les locaux pour le personnel et il se pourrait que la salle communale soit occupée pour quelque temps lors de séances notamment. Si tout se passe comme prévu, les travaux seront terminés en juillet 2022.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, donne des informations au sujet de l'association pour aînés AGAVE. Celle-ci a été créée le 18 août 2021. Le comité est formé de

Mmes Wilya Scheidegger (présidente), Anne-Marie Heiniger (secrétaire), Simone Friedli (caissière), MM. Maurice Braun, Gérald Bangerter (membres). Joëlle Braun Monnerat a une voix consultative à ce comité. Elle indique qu'il y a encore de la place au comité. Une assemblée ordinaire et une conférence de Pro Senectute auront lieu le 24 novembre 2021. Des informations sur l'AGAVE seront mises sur le site internet de la commune. La participation est réjouissante pour l'instant puisque l'association compte 73 inscrits dont des couples; de plus la première sortie a rencontré un beau succès. Les débuts sont donc très prometteurs et la commune est fière de la création de cette association.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, donne une information au sujet du SSCO. Elle remercie MM. Denis Weibel et Vincent Affolter, de la Commission de gestion et de surveillance, qui ont effectué une visite au SSCO dans le cadre d'un audit de la CGS. L'échange a été cordial et les questions appréciées. Cela a été l'occasion d'expliquer le fonctionnement du Service social, la manière d'attribuer l'aide sociale, les limites du système, etc. Elle relève que le directeur du SSCO et elle-même sont à disposition si d'autres conseillers généraux souhaitent une fois effectuer une visite du Service social. Une séance d'information sera aussi organisée car il s'agit d'un domaine complexe.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, donne une information au sujet de l'association Bike Park Valbirse. Celle-ci s'est constituée le 14 septembre dernier après plusieurs rencontres avec les autorités communale, bourgeoise et cantonale, grâce notamment à l'accompagnement de M. André Rothenbühler, conseiller communal. L'assemblée constitutive a attiré beaucoup d'intéressés. Désormais l'association va relever ses prochains défis, qui sont d'ordre administratif et financier. L'objectif annoncé est une inauguration des installations en avril 2022. L'objectif est ambitieux mais réalisable au vu de la motivation affichée par les nouveaux membres de cette association et les gens qui l'entourent.

Valbirse se réjouit de cette nouvelle prestation qui permettra d'offrir une activité en été, mais aussi de proposer, si la météo le permet, de pratiquer le ski en hiver et ainsi éviter le déchirement pour beaucoup de ce qu'aurait été le démantèlement du télési. Celui-ci fait partie de l'histoire de Valbirse et il va maintenant contribuer à son avenir florissant.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, donne une information au sujet de la votation suite au référendum Pierre de la Paix. Comme déjà annoncé par voie de communiqué, à la suite de l'acceptation par le Conseil général du Plan de quartier Pierre de la Paix un référendum muni de 300 signatures valables a été déposé à l'administration le 29 juillet 2021. Le Conseil communal a constaté qu'au moins 5% des ayants droit au vote en matière communale ont signé le référendum dans le délai imparti et il a arrêté la date de la votation au dimanche 28 novembre 2021.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, donne des informations au sujet du fascicule "Savoir comment voter". Le 24 août 2020, le Conseil général a approuvé à l'unanimité le postulat 2019/02 "Savoir comment voter" du Groupe PLR et sympathisants. Le constat était que plusieurs citoyens éprouvaient des difficultés à voter lors des élections communales, non pas sur le fond mais sur la forme (notions de système proportionnel, majoritaire ; bulletin officiel, non-officiel ; panachage, etc.). La demande consistait à ce que le Conseil communal édite un aide-mémoire expliquant comment voter, avec des exemples concrets.

Ce guide a été réalisé par l'administration communale et approuvé par le Conseil communal. Comme suggéré dans le postulat, il a ensuite été transmis aux chefs de groupes, qui en ont pris connaissance et l'ont accueilli aussi favorablement.

Lors des élections communales de 2022, un petit fascicule de 4 pages format A5 accompagnera donc le matériel de vote. Il pourrait encore évoluer sur le plan du graphisme.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, donne une information au sujet du projet Avenir Berne romande. Comme la presse l'a relaté, suite au futur départ de Moutier dans le canton du Jura, le Conseil exécutif a lancé le projet Avenir Berne romande et a nommé l'ancien conseiller d'Etat M. Mario Annoni en tant que chargé de projet. Le groupe de travail ne souhaite pas seulement relocaliser les postes de l'administration cantonale actuellement établis à Moutier mais également remodeler dans l'ensemble toute l'administration bernoise dans le Jura bernois. Ainsi il est prévu que:

- les services de l'administration cantonale francophone pour le Jura bernois soient réunis au sein d'un même site, a priori dans la vallée de Tavannes et plus précisément à Tavannes, Reconvilier ou Valbirse dans un bâtiment à ériger ;
- l'APEA, la Préfecture, le Registre foncier et le Centre de documents d'identité, actuellement établis à Courtelary, rejoignent ce site ;
- le tribunal et l'Autorité régionale de conciliation occupent les locaux du canton à Courtelary ;
- la police cantonale et le Ministère public s'installent à Loveresse dans les locaux vides de l'Ecole d'agriculture et du foyer Beausite.

Le Conseil communal suit ce dossier attentivement. Il est disposé à accueillir un pôle administratif cantonal à Valbirse. Mais avant de déposer un dossier il souhaite attendre les conclusions et remarques qui seront émises lors de la procédure de consultation.

M. Pascal Flotron, Président, remercie les membres du Conseil communal et clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, indique n'avoir reçu aucune motion, interpellation, question écrite, ni aucun postulat. Il clôt ce point.

12. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, indique avoir reçu deux questions orales, émanant de M. Franco Villoz. Il lui donne la parole pour la première question.

M. Franco Villoz, Liste libre, pose une question au sujet des risques d'inondations. Il fait cette déclaration: "Le Rosis, la Taraude, les Tarrés, la Ruai, le ruisseau du Droit à ne pas confondre avec le ruisseau du Pâturage du Droit, voilà tant de jolis noms pour de paisibles petits ruisseaux qui descendent de Moron ou Montoz pour rejoindre la Birse traversant pâturages, vergers et propriétés privées.

Le Ruhaut à Cressier était aussi un adorable petit ru jusqu'au 22 juin dernier. Et ce jour-là, une catastrophe d'une ampleur incroyable est survenue. Valbirse est riche de ruisseaux comme le Ruhaut. Mes questions sont:

- Un inventaire de ces ruisseaux potentiellement dangereux existe-t-il à Valbirse ?
- Un plan des zones d'étranglement et d'inondations existe-t-il ?
- Un plan des zones en danger existe-t-il, surtout dans la zone à bâtir ?
- En cas de réponses négatives aux trois premières questions, le Conseil communal envisage-t-il d'entreprendre des démarches ?

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, apporte une réponse. Il remercie M. Franco Villosz d'avoir transmis préalablement la question. M. Mohni indique qu'il existe des plans des ruisseaux mais pas un inventaire des ruisseaux dangereux. Mais les Services techniques, plus particulièrement les cantonniers, connaissent les endroits stratégiques à surveiller lors de fortes pluies; notamment les déversoirs d'orages et les dégrilleurs. Eux figurent sur des plans. L'inventaire se fait au niveau cantonal pour ce qui est des zones de dangers. Toutes les informations sont sur le géoportail du canton de Berne, avec les différents dangers. Ces documents sont importants mais rien ne remplace l'expérience des gens de terrain. Sur ces plans, Malleray nord et sud sont complètement en zone de danger.

Lors des événements exceptionnels de juin, les cantonniers se sont rendus sur le terrain pendant les orages et les jours d'après. Ismaël Mohni en profite pour les remercier. Il relève que, suite à cela, les Services techniques et les cantonniers ont identifié plusieurs points critiques qui peuvent être potentiellement améliorés. Des plans de principe ont été réalisés et des demandes d'offres envoyées. Il est cependant difficile de protéger l'ensemble du territoire contre ces dangers de crues exceptionnelles. La topographie fait que certains lieux sont situés en-dessous de cours d'eau et sont par définition vulnérables. Notre but est de limiter ces dangers et surtout ne pas en créer de nouveaux. Enfin, sachez que la commune compte 19 kilomètres de cours d'eau à entretenir.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mohni. Il demande à M. Villosz s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Franco Villosz, Liste libre, se déclare satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Villosz pour la deuxième question orale.

M. Franco Villosz, Liste libre, fait cette déclaration: "Compte tenu que les interventions de la CGS sous le point de l'ordre du jour qui lui est réservé demeurent la plupart du temps sans effets, les membres de la CGS ont décidé de choisir la voie de la question orale afin d'obtenir une réponse à leur question.

Lors de la dernière séance, Mme Nadine Graber nous a signalé une nouvelle tuile dans la rénovation du bâtiment de Chemenay. Des travaux pour les descentes et conduites d'évacuation des eaux ont engendré des coûts supplémentaires de CHF 45'000.00 qui sont des dépenses

liées au compte des eaux usées. Ces faits sont repris en page 27 du PV du 21 juin 2021 que cette assemblée vient d'accepter.

Notre, ma, question est simple: dans l'orthodoxie comptable et même si la définition de la dépense liée qui se trouve à l'art. 48 de la Loi cantonale sur le pilotage des finances et des prestations n'aide pas le profane, peut-on vraiment parler de dépenses liées dans ce cas ? Cette dépense supplémentaire ne devrait-elle pas être à la charge de la rénovation du bâtiment de Chemenay puisqu'elle concerne uniquement l'évacuation des eaux dudit bâtiment ?"

Mme Nadine Graber, conseillère communale, apporte une réponse. Elle remercie M. Villosz d'avoir transmis préalablement la question. Mme Graber indique que le remplacement de ces descentes de chenaux et d'autres éléments était nécessaire, nous devons le faire. Il s'agit d'une dépense liée étant donné que nous ne pouvions pas reporter ces travaux d'entretien obligatoire. Selon l'ordonnance sur les communes, "une dépense est liée si, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent ne dispose d'aucune liberté d'action".

Dans un premier temps, le Conseil communal avait pensé que ces travaux toucheraient également une partie du réseau communal des eaux usées, c'est pourquoi il avait décidé de mettre cette dépense liée à charge du compte des eaux usées. Mais finalement, il s'est avéré que ces travaux ne concernent que le bâtiment de Chemenay. Ainsi, la remarque de M. Villosz est tout à fait pertinente. Le Conseil communal a donc décidé de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement de Chemenay. Mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit toujours d'une dépense liée. Quand le décompte final de cet investissement vous sera présenté, ces dépenses liées seront clairement mentionnées."

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Graber. Il demande à M. Villosz s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Franco Villosz, Liste libre, se déclare satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, constate qu'il n'y a plus d'autre question et clôt ce point. La séance arrive à son terme. Le Président remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation. Il rappelle que le Covid ne permet toujours pas de partager le verre de l'amitié. Il rappelle enfin que la prochaine séance est fixée le 22 novembre 2021. Il clôt la séance.

Séance levée à 20h10



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Secrétaire PV :

Pascal Flotron

Michael Bassin